



Achat voiture avec opposition d'huissier

Par **colombien**, le **09/03/2011** à **14:21**

Bonjour,

Le jour 24 Juillet 2010, moi, étudiant colombien en France depuis Août 2008, j'ai acheté une voiture Renault Mégane immatriculé XXXX à M. Cyril LEPAGE à la ville de Saint-Florentin.

J'ai payé 900€ en espèces pour cette voiture, somme qui a été retirée de mon compte bancaire.

Le jour 13 Août 2010 je suis allé à la préfecture d'Auxerre pour réaliser l'immatriculation et nous avons découvert avec une grande surprise que la voiture est gagée (elle a une opposition d'huissier). Le même jour, M. Cyril LEPAGE a téléphoné l'huissier pour connaître la raison du gage. Suite à cette conversation téléphonique il nous a dit que normalement dans deux semaines tout serait réglé, qu'il ne fallait plus qu'envoyer une lettre puisque la dette était déjà payée et que cela n'était pas qu'un malentendu.

Après ce rencontre, nous avons essayé de nous communiquer plusieurs fois avec M. LEPAGE mais il n'est plus joignable et après vous avoir téléphoné, nous avons constaté que la voiture reste gagée.

Vu que M. LEPAGE n'est pas joignable et nous ne pouvons pas immatriculer la voiture, nous avons la voiture à notre possession mais cela nous implique dès son achat des préjudices (un mois d'assurance payé sans pouvoir mobiliser la voiture, des déplacements, des problèmes de transport suite aux mouvements sociaux, des frais de déménagement, etc.) et l'impossibilité de l'assurer, ce qui signifie pour nous un grand risque.

Respectueusement, nous vous demandons de l'aide puisque cette situation nous dérange

énormément. Nous voulons savoir s'il existe la possibilité de lever la main sur la voiture (payer la dette) ou bien lever la main même si cela implique le déplacement du gage vers un autre meuble. En cas contraire je veux savoir si je peux présenter plainte soit pour reprendre mon argent soit pour que lui il soit juge seulement.

Je vous remercie par vos réponses

Cordialement

Colombien